



AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES AUX
DISPOSITIONS DE LA RÉGLEMENTATION D'URBANISME

Le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion, lors d'une séance qui se tiendra en la salle du Conseil municipal, 2555, rue Dutrisac, le lundi 2 mai 2022 à 19 h 30, statuera sur les demandes de dérogations mineures pour les immeubles suivants :

Lieu de dérogation

Nature

60, cercle Crescent / Lot 1 830 413 / Zone H1-802	Autoriser la création d'un lot d'une superficie de 1 606,1 mètres carrés en dérogation à la grille des usages et normes de la zone H1-802 du Règlement de zonage n° 1275 qui exige une superficie minimale de 2 130 mètres carrés.
39, boulevard de la Cité-des-Jeunes / Lot 6 351 788 / Zone C3-226	Autoriser une zone tampon d'une largeur de 6,50 mètres en dérogation à l'article 3.2.10.2 du Règlement de zonage n° 1275 qui exige une largeur minimale de 10 mètres; Autoriser qu'aucune clôture ne soit installée au sommet du talus en dérogation à l'article 3.2.92 du Règlement de zonage n° 1275 qui exige une clôture en bois traité d'une hauteur de 1,50 mètre sis au sommet du talus; Autoriser une hauteur du talus de 1,80 mètre en dérogation à l'article 3.2.92 du Règlement de zonage n° 1275 qui exige une hauteur minimale de 3 mètres.
175, boulevard Harwood / Lot 1545 851 / Zone C2-708	Autoriser la construction d'un accès au toit et d'une salle de repos au 5 ^e étage en dérogation à la grille des usages et normes de la zone C2-708 du Règlement de zonage n° 1275 qui permet un maximum de 4 étages; Autoriser une marge arrière de 6,34 mètres en dérogation à la grille des usages et normes de la zone C2-708 du Règlement de zonage n° 1275 qui exige une marge arrière minimale de 7,50 mètres; Autoriser que la hauteur du rez-de-chaussée soit de 5,50 mètres en dérogation à l'article 1.7.8.2.2 du Règlement de zonage n° 1275 qui permet une hauteur maximale de 4,50 mètres; Autoriser la plantation d'un seul arbre à l'intérieur de l'aire de stationnement en dérogation à l'article 3.2.127.3 du Règlement de zonage n° 1275 qui exige la plantation de 8 arbres à l'intérieur de l'aire de stationnement.

Toute personne intéressée peut se faire entendre devant les membres du Conseil relativement à ces demandes, lors de la séance du Conseil municipal du 2 mai 2022.

DONNÉ À VAUDREUIL-DORION, ce 14^e jour du mois d'avril 2022.

Mélissa Côté, notaire, OMA
Greffière adjointe

Le présent avis peut être consulté sur le site
Internet de la ville au www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca